

**INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES CANDIDATS DU
TAFEM 2026
INTERDICTIONS ABSOLUES PENDANT LE CONCOURS**



Dans le cadre du strict respect du règlement des examens, il est porté à la connaissance des étudiants que des contrôles par détecteurs de métaux seront effectués aux portes de l'établissement ainsi que, si nécessaire, à l'intérieur des salles d'examen.

Les consignes ci-dessous sont d'application impérative. Tout manquement sera considéré comme une infraction grave et entraînera, sans préavis, des sanctions disciplinaires.

1. Interdiction formelle des téléphones portables et dispositifs électroniques

- ✓ Il est formellement interdit **d'introduire** dans l'établissement (centre d'examen) tout appareil électronique : **téléphones portables, montres connectées, écouteurs, tablettes** ou **tout autre dispositif de communication ou d'enregistrement.**



- ✓ La présence d'un appareil interdit sur l'étudiant, même éteint, conduira le surveillant à rédiger un procès-verbal pour tentative de fraude.

2. Matériel et objets strictement prohibés

- ✓ Il est strictement interdit de déposer sur la table d'examen des objets non autorisés : **sacs à main, porte-monnaie, grandes trousse, documents personnels, feuilles non fournies par les surveillants, calculatrices non homologuées, etc.**
- ✓ Seuls les documents expressément autorisés par l'enseignant responsable peuvent être conservés sur la table. Tout autre élément sera immédiatement confisqué et considéré comme une tentative de fraude.

3. Interdiction absolue de communication

- ✓ Toute forme de communication entre les candidats est strictement interdite, qu'elle soit verbale, gestuelle ou écrite.
- ✓ Toute tentative de triche, comportement équivoque ou attitude jugée suspecte par les surveillants sera systématiquement consignée dans un procès-verbal et transmise au conseil disciplinaire.

4. Exigences complémentaires et obligations de conduite

- ✓ Chaque candidat est tenu de présenter sa carte d'étudiant (ou, à défaut, une pièce d'identité).
- ✓ Le silence absolu doit être maintenu pendant toute la durée de l'épreuve.
- ✓ Tout comportement perturbateur ou irrespectueux sera immédiatement sanctionné.

RAPPEL :

Conformément aux dispositions en vigueur, toute infraction aux présentes consignes pourra faire l'objet d'un rapport disciplinaire, voire d'une exclusion temporaire ou définitive des examens.

La Directrice
EL GHAZALI MBARKA

